

Compte-rendu de l'Assemblée plénière du Trois du 29 février 2024

Participants à l'assemblée :

Colette ALGRAIN, Martine FARET, Mady LINARES (Chorale l'Eau Vive), Martine MATHIEU, Henriette PATER, Sylvain MATHIEU (Les Filles et Gars d'Arleu), Lili STRAVOPOULOS (8/10 Arts plastiques), Pascal EVRARD, Bastien BUTEAU (Les Galvachers), Dominique PEYRE, Dominique GUERRERO (Mouton Zébré), Lise PIERRE (Pour une fois qu'on sort), René BLANCHOT (Président CCSGML), Daniel MARTIN (VP CCSGML), Denise FOUCAULT (élue CCSGML), Clémence DAVENNE, Laetitia STUBER, Christelle FIEULAIN, Jennifer PRISETTE, Jean-Philippe, CHARBONNET, Noé MARTIN (agents CGSML), Marine FABRE-AUBRESPY, Benoît CONTET (architectes-ingénieurs AMD-Ai), Frank BEAU (animation démarche participative).

Ordre du jour

- Résumé des précédentes semaines
- Discussion sur l'avenir du QG et perspective Office de tourisme
- Présentation (APS – Avant Projet Sommaire)
- Affiche de consignes et point de règlement intérieur
- Prochain Atelier du Trois et calendrier des prochains RDV

Résumé des précédentes semaines

- Sortie du site Internet : www.letroismorvan.fr
- Publication de la première Lettre d'information ([à télécharger sur le site](#))
- Mise en place d'une boîte à clés
- Finalisation de la mise aux normes du bâtiment
- Le 31 janvier a eu lieu le premier Atelier du Trois : échanges autour du partage du lieu et con-construction d'un événement en commun ([cf. résumé en ligne](#)).

- 16 février : invitation des élus du conseil communautaire à visiter le Trois et prendre connaissance des dernières avancées.
- De nombreux événements associatifs et institutionnels (listés sur le site du Trois).

I. Le projet d'installation temporaire de l'Office de tourisme

Un événement récent a ouvert une nouvelle piste pour le projet du Trois. Il s'agit d'un projet d'installation temporaire, et le cas échéant à terme, d'une partie de l'Office de tourisme au Trois. Clémence Davenne, DGS de la communauté de communes, explique le contexte. L'office de tourisme devait s'installer à la Cité des présents. Le bâtiment occupé jusqu'ici a été revendu à l'Assurance MMA. Un retard de travaux à la Cité des présents l'oblige à trouver un nouveau lieu. L'idée est alors venue au sein des services de l'installer temporairement dans la salle d'accueil de l'ancien Greffe, au Trois. Or il résulte de l'échange avec les acteurs depuis l'étude de faisabilité, que cet espace est prévu pour que les associations acteurs occupant le Trois viennent se rassembler de manière formelle et informelle (Le QG). Et il s'agit dans le même temps du futur espace d'accueil public et d'administration du lieu.

Cette hypothèse a amené la communauté de communes à s'interroger sur l'opportunité de créer un Office de nouvelle génération, qui serait à la fois celui des associations, des habitants, des touristes, et s'inscrirait dans le projet du Trois. Ce scénario est soumis à l'assemblée pour avis et discussions.

Discussion

Pour Pascal Evrard « la situation géographique est idéale, très visible, contrairement à la place Saint Christophe, qui est excentrée ». Ce dernier pense que séparer l'Office de Tourisme en deux points reste une bonne idée et que conserver l'OT de manière durable au Trois serait l'idéal. Pour Lili (professeure de dessin), cette installation réglerait la question de l'accueil.

Jennifer Prissette agent de l'Office de Tourisme, estime que « C'est une très bonne idée car le lieu est central et cela permettra

d'accueillir les touristes en été ». Pour Daniel Martin (VP CCGSML), cela réglerait une grosse partie de la question du budget de fonctionnement. René Blanchot (Président CCGSML) trouve l'idée excellente et pense qu'elle intéressera sans doute beaucoup le conseil communautaire.

Enfin pour Bastien Buteau le concept « d'Office de l'Habitant » (évoqué à plusieurs reprises) correspond aussi au lieu où on conseille les habitants pour rejoindre les associations. « C'est intelligent de regrouper l'Office et les associations au même endroit, d'autant que c'est facile d'accès avec le parking juste en dessous ».

Il ressort de ces échanges que l'installation de l'Office de Tourisme au Trois, temporairement et/ou durablement, est une opportunité pour l'attractivité de l'équipement, du fait de sa localisation très centrale, et pour résoudre la question de son accueil et abaisser ses charges de fonctionnement. L'idée de concevoir un QG, qui soit à la fois celui des touristes, des associations et acteurs du Trois, des habitants apparaît comme stimulante pour l'ensemble des participants.

Frank Beau explique qu'il y aura sans doute l'opportunité de créer « un Office du futur », soit un lieu qui n'existe nulle part ailleurs, dans lequel on trouverait l'ensemble des informations sur le territoire pour le visiter, y pratiquer des activités, et qui incarnerait cette rencontre entre les différentes populations et temps de vie. Le nom « d'Office du Temps libre » a aussi été suggéré. Il souligne que ce projet nécessite de co-concevoir collectivement cet équipement. Au cours de l'année 2024, un atelier sera mis en place avec l'ensemble des acteurs concernés, afin de poser les bases de ce nouveau lieu et de pouvoir faire de premiers tests autour de la cohabitation de ces usages.

La communauté de communes informe que l'Office de tourisme devrait s'installer courant mars pour une ouverture au 1^{er} avril. En ce sens, un rafraîchissement de l'espace (ménage, peinture), sera réalisé dans les tout prochains temps.

II. Point sur l'APS (Avant projet Sommaire) de la réhabilitation de l'ancien Tribunal

Ce document ne reprend pas tous les détails de la présentation de la programmation architecturale, mais ses grandes idées. Voir la présentation ad hoc sur le site du Trois (rubrique réhabilitation) pour l'information exhaustive.

La programmation architecturale

Marine Fabre-Aubrespy présente les dernières modifications de l'esquisse du bâtiment et de l'Allée. Elle explique que ni l'ascenseur ni l'escalier n'iront jusqu'au sous-sol, mais qu'un accès technique via une porte extérieure à ce dernier sera conservé. Celui-ci devient donc un simple local technique.

Au rez-de-chaussée, la cuisine est bien en place dans la salle polyvalente, qui devient un véritable lieu de convivialité.

À l'étage, et suite à la précédente réunion, un parquet sur lambourdes est prévu dans la grande salle.

Elle présente le traitement des façades, avec : une façade sur rue simple et sobre, proche de l'existante, et côté cour, un principe de bardage bois symbole du renouveau du bâtiment.

Le dessin du QG des associations et des acteurs, devenant un Office multi-acteurs sera retravaillé au cours de l'année 2024.

Récupération des planchers et esquisse

René Blanchot suggère que l'on récupère les planchers pour alimenter le projet de matériauthèque de la communauté de communes (prévue au Pôle Lamartine, ancienne Usine DIM), afin qu'il n'y ait pas de perte. Une partie sera néanmoins à conserver pour le projet du Trois et notamment son bardage.

Utilisation de la cave comme espace de stockage

Sylvain Mathieu demande si l'on peut-on encore ajuster les plans en fonction des nouveaux besoins ? Marine Fabre-Aubrespy répond qu'en effet, il s'agit juste d'un dessin pour le moment.

Sylvain Mathieu demande quelle est la surface du local de

stockage au sous-sol ? Serait-il possible d'y stocker les costumes des Galvachers ? Pascal Evrard explique que l'association a besoin de 50 à 100m² et que son local de stockage ne peut pas être accessible par d'autres structures.

Marine Fabre-Aubrespy répond que la nouvelle destination du sous-sol n'est pas tranchée à ce jour. Une partie de la surface risque d'être occupée par la machinerie pour le chauffage et la ventilation. Pour toute utilisation du lieu, il faudra tenir compte de la présence du Radon et réfléchir à une ventilation adaptée et de l'humidité. Enfin, tout local de stockage de matériel est soumis à une réglementation stricte et un aménagement ad hoc.

Clémence Davenne précise que si cet espace est libéré, il s'agira du seul espace de stockage du bâtiment et qu'il peut y avoir des besoins pour l'équipement lui-même.

Pour Dominique Guerrero « Il faut aussi penser que d'autres personnes et d'autres associations vont venir se greffer donc il ne faut pas fermer les choses ».

Frank Beau rappelle qu'il a été convenu qu'aucun espace de serait privatisé par une structure. Seules les salles de l'Ecole de musique sont davantage « fléchées », mais restent partagées avec les associations. En revanche s'il était possible de mettre ce local aux normes pour des usages de stockage et le segmenter afin qu'il remplisse ces différents services, la discussion peut avoir lieu. Il est convenu qu'un inventaire des besoins devra être fait dans l'année, afin de préciser l'usage du sous-sol.

Le plancher de la salle Polyvalente

Sylvain Mathieu demande quel type de sol est prévu pour la salle de musique du premier étage, qui fera aussi office de salle de danse. Il propose de mettre un parquet dans la salle polyvalente, qui est plus grande que la salle de musique. Il demande si les instruments et batteries resteront de manière permanente dans la salle de musique ? (car cela réduit sa surface).

Marine Fabre-Aubrespy rappelle qu'installer un parquet de danse (sur lambourde) correspond à un budget supplémentaire pouvant aller jusqu'à 15000 euros HT. Aussi, un parquet mis en place dans une salle polyvalente peut subir des dégradations liées

aux autres usages. Il sera moins pérenne et demandera plus d'entretien. Pour Dominique Guerrero : « Si le petit marché se déroule toujours dans la salle polyvalente à l'avenir, est ce que le parquet sera adapté ? Il y aura aussi une cuisine normalement, qu'en est-il si de l'eau ou de l'alcool est renversé sur le parquet ? Cela doit être un espace multi-activité ». Bastien Buteau suggère qu'un sol souple, et pas forcément du parquet, permettrait plus d'activités dans la salle polyvalente.

Cette discussion a été entamée en décembre, voici l'extrait du compte rendu du 13 décembre 2023 pour rappel.

« **La grande salle de musique et danse.** L'étude de faisabilité de 2022 a conclu que l'équipement ne pouvait avoir de salle de danse dédiée, aux normes du CND (Centre National de la Danse). La raison en est que l'ancienne MJC de Château-Chinon a vocation à devenir la salle de danse et de spectacle de Château-Chinon, et par ailleurs qu'installer une salle de danse dédiée n'aurait pas permis d'avoir suffisamment de salles d'activités au Trois. Pour autant, deux besoins sont exprimés lors de ces échanges. L'Association les Galvachers (*Pascal Evrard*) aurait besoin d'une salle assez grande, avec un parquet adapté. La salle prévue pour ces usages est la salle Polyvalente. Marine Fabre-Aubrespy explique que le sol sera en béton (lissé quartzé) comme cela se pratique régulièrement dans les salles polyvalentes. Il est difficile d'installer un parquet de danse, trop fragile, dans une salle polyvalente. La question est posée de savoir si un revêtement compatible avec ces activités peut être proposé. En ce qui concerne l'Ecole de musique. A ce jour, elle ne propose pas de danse à Château-Chinon. Mais cette activité a vocation à s'y développer. L'idée serait que la grande salle de musique soit modulable, de sorte à être aménagée en salle de danse pour l'Ecole de musique. Cela suppose d'avoir un parquet adapté, ce qui est davantage envisageable dans la mesure où celle salle est dédiée à la danse et la musique. Pour Marion Campay, pas besoin d'avoir des miroirs et des barres dans cette salle, mais en revanche un parquet avec lambourde paraît nécessaire. Le parquet pourrait un peu « dégrader » l'acoustique pour la musique : la mise en place de tapis pourrait y palier ».

Synthèse ajoutée par la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage, ultérieurement à la réunion du 29 février.

La grand salle de musique du premier étage est dédiée à la pratique collective de la musique et nécessite d'entreposer plusieurs instruments (batterie, piano, sono...). Son usage premier a été défini autour de cette contrainte matérielle. Les instruments restent donc à demeure et peuvent être mutualisés avec des associations de chant et de musique. Au cours de la réunion du 13 décembre 2023 la directrice de l'Ecole de musique Marion Campay a suggéré que la grande salle de musique puisse disposer d'un parquet de danse afin que l'Ecole puisse développer davantage la danse à Château-Chinon. Il a été convenu que cette salle pourrait avoir cette double fonction pour l'Ecole de musique et toute association de danse, dans la limite de cette configuration. Cela supposerait de pouvoir déplacer les instruments, prévus pour rester à demeure, vers l'arrière de la salle. Cette solution de compromis ne remettant pas en cause les autres usages a été validée. Il était convenu que les associations de danse puissent utiliser soit la salle de musique et de danse si la surface leur suffit, soit la salle polyvalente du rez-de-chaussée. La question du choix du revêtement du parquet de la salle Polyvalente restait encore à préciser.

A l'issue de ces échanges, il apparaît que :

- La salle Polyvalente accueillera tous types d'usages et ne pourra pas disposer d'un parquet trop fragile,
- Bastien Buteau des Galvachers estime que le fait de disposer d'un sol souple pourrait suffire pour la danse traditionnelle,
- Pour la maîtrise d'ouvrage, il sera nécessaire de rester dans l'enveloppe d'investissement votée par le conseil communautaire, tenant compte du fait que plusieurs options ont déjà dû être déprogrammées pour ce faire,

Il sera proposé aux associations concernées par la danse et la musique, de participer à un groupe de travail afin de concevoir les spécificités d'équipement de la salle polyvalente, que cette dernière puisse convenir à tous les usages, tout en restant dans le cadre budgétaire voté.

La ventilation et le chauffage

Benoît Contet explique que le Trois sera relié au réseau de chaleur de la ville et chauffé via des radiateurs. Le choix d'une ventilation simple flux alimentée par un puits climatique avait été exposée lors du dernier échange avec l'assemblée (13 décembre 2023). Après calcul du coût d'investissement et de fonctionnement de quatre options de chauffage et de ventilation, cette solution a été privilégiée par la maîtrise d'oeuvre.

Benoît Contet explique que l'intérêt de ce puits climatique est d'utiliser la chaleur naturelle du sol, de ne pas nécessiter d'assistance technique, donc de maintenance coûteuse. L'air arrivera via des tubes enterrés dans la cour, ce qui permettra de rafraîchir le bâtiment en été, de 4 à 5° et de le réchauffer l'hiver.

Cette solution, est l'une des moins coûteuses à terme, dans la mesure où le plus faible coût de la consommation énergétique amortira à terme les coûts d'installation du système et notamment des travaux de terrassement dans la cour.

Afin de limiter les consommations énergétiques le fonctionnement du chauffage et de la ventilation sera réduit la majorité du temps et activé uniquement lors de la présence d'utilisateurs avec un déclenchement manuel.

Il s'agit enfin d'une solution « Low tech », nécessitant que les occupants soient plus actifs et responsabilisés pour réduire la consommation d'énergie.

Pour plus d'information, consulter le support ad hoc sur le site du Trois. www.letroismorvan.fr

Démarche BDBFC

En ce qui concerne la participation du projet à la démarche « Bâtiment Durable de Bourgogne Franche Comté », Benoît Contet rappelle que le projet passera devant un jury le 07 mars prochain. Trois médailles sont possibles (bronze, argent, or). Il sera ensuite de nouveau évalué à l'issue des travaux et enfin deux ans après la mise en service du bâtiment, afin de vérifier la performance de l'équipement à l'usage.

Note ajoutée a posteriori. Le projet a finalement obtenu la médaille d'argent avec 76/100 (à quatre points de la médaille d'or), avec le second meilleur score depuis que la démarche existe. La qualité du projet et la richesse de sa démarche participative a été unanimement saluée par les membres de commission et le public.

Autres questions débattues : panneaux solaires, ménage et défibrillateur

Bastien Buteau demande s'il y'a eu des réflexions sur la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit. Pour Benoît Contet et Marine Fabre-Aubrespy, à ce stade non, car cela engendre un investissement initial supplémentaire et de potentiels besoins de renfort de charpente dans les combles, le versant exposé étant celui occupé par les chauves-souris.

La question est posée de savoir si le ménage sera assuré par des services ? Clémence Davenne répond que des heures de ménages seront en effet prévues. Il sera ensuite question de voir comment ces tâches seront réparties entre le service apporté par la communauté de communes et les acteurs occupants le lieu.

La question est posée de savoir s'il y aura un défibrillateur au Trois ? Avec ce nouvel équipement public il faudra en effet dresser l'inventaire des emplacements actuels des défibrillateurs dans le centre-ville, afin de voir si le Trois devra en proposer un, à court ou moyen terme. La communauté de communes reviendra vers l'assemblée à ce sujet.

III. L'affiche de consignes

Lors du premier Atelier du Trois du 31 janvier 2024, la question de la production d'un document de consignes d'usages et de sécurité à été évoquée. Il était question de ne pas attendre la production d'un règlement intérieur complet avant de les formuler et de les mettre en œuvre. Il avait été demandé que cette affiche soit visuelle, comporte des pictos et soit ainsi facile à lire.

La communauté de communes a réalisé une première affiche (ci-après et dans le support de présentation en ligne (à la rubrique *Réhabilitation*, date 29 février). Frank Beau lit tous les

points mentionnés. L'Assemblée valide ces principes et ces formulations et propose d'écrire le texte en blanc, afin qu'il soit plus lisible sur les aplats de couleur.

Il est précisé qu'une fois finalisée cette affiche sera disposée dans la salle d'audience et du greffe, qu'elle sera envoyée aux associations pour diffusion en interne et proposée en téléchargement sur le site du Trois.



IV. La réservation des salles

Frank Beau explique qu'il était prévu que la seconde partie de cette séance soit dédiée à une première discussion sur le « règlement intérieur provisoire » ou « future charte provisoire du Trois ». Etant donné que les points les plus urgents sont abordés dans l'affiche de consignes d'usages et de sécurité, et que

l'engagement sur la suite du projet doit être soumis à l'arbitrage des élus de la communauté de communes le 11 avril, il est proposé que le point le plus important soit évoqué ce soir, à savoir les règles de réservation du Trois en 2024. Les questions de valeurs partagées, de gouvernance collégiale, qui nécessitent un temps d'échange approfondi, seront abordées après le vote du conseil communautaire du 11 avril. L'objectif est que le Trois se dote d'une charte provisoire en 2024, qui sera alors améliorée au cours de la phase des travaux et puisse entrer en vigueur à la livraison du bâtiment en 2026.

Le texte suivant est lu et soumis à discussion.

Règles de réservation des salles et équipement du Trois en 2024

Les conditions de réservation des salles et équipements du Trois sont déterminées chaque année par l'Assemblée de gestion. Les présentes règles valent pour l'année 2024. On distinguera les « utilisateurs permanents », « les utilisateurs réguliers », et « les utilisateurs occasionnels ». L'objectif est que le Trois puisse dès à présent et à terme, satisfaire à la demande des principales structures associatives, institutionnelles et économiques animant le territoire, en recherchant la plus grande équité d'usage entre ces dernières.

Pour les occupations occasionnelles (une à trois fois dans l'année) : la règle s'appliquant sera celle du « premier arrivé premier servi ». Dans ce contexte, un planning du Trois sera mis à jour quotidiennement par la CCGSML et tenu à disposition de tous.

Pour les occupations régulières (toutes les semaines à partir d'un trimestre) : ces demandes de réservations devront être soumises à l'Assemblée collégiale des acteurs, qui appréciera les demandes, en discutera les enjeux à la fois pour les acteurs et pour le Trois, cherchera des alternatives en cas de créneaux similaires et tranchera au cours d'un vote en dernier ressort. Toute structure occupant le lieu sur un créneau régulier devra pouvoir le libérer occasionnellement pour laisser la place à un événement public important pour le Trois, à savoir : les grands moments de

rassemblement des acteurs du Trois (assemblée plénière, journée porte ouverte...), les événements co-conçus entre les acteurs du Trois, les temps forts publics annuels des principaux acteurs.

Pour les occupations permanentes futures : à rédiger en fonction de l'évolution du projet en 2024 et en anticipation des règles après réhabilitation.

Conventions de locaux, de prêts, et assurance

Il est demandé à toute structure utilisatrice du lieu (association, institution, entreprise), de fournir une assurance responsabilité civile ou professionnelle à jour, couvrant les dommages susceptibles d'intervenir sur le lieu, et qu'elle aurait pu provoquer. Dans la phase de maîtrise d'oeuvre, il ne sera pas demandé aux structures de signer des conventions de prêt de locaux. L'adhésion au présent règlement, aux règles d'usages et de sécurité telles qu'elles auront été affichées, et la fourniture d'une attestation d'assurance suffiront. En revanche, en cas de prêt de matériel de valeur par la communauté de communes (par exemple barnum ou chapiteau...), la signature d'une convention de prêt peut être proposée.

Mise à disposition des clés et cas de perte

Un jeu de clé est mis à disposition des structures utilisatrices, dans une « boîte à clés » installée à l'entrée du bâtiment, route de Nevers. Toutes les structures devront utiliser ce jeu de clés et le remettre en place après utilisation. En cas de perte, l'assurance responsabilité civile de la structure pourra être mobilisée afin de couvrir les frais occasionnés par le changement des serrures concernant les accès extérieurs.

Discussion

Dominique Peyre signale qu'il faudra en effet préciser qui constitue l'Assemblée du Trois et comment elle fonctionne.

Un cas pratique est soulevé autour de la réservation du créneau du vendredi soir, dans la mesure où deux associations souhaitent utiliser ce créneau en 2024, à savoir : Les filles et Gars

d'Arleu (musique traditionnelle) et la Chorale l'Eau vive. Une discussion s'engage sur ce sujet.

Il en ressort que Les Filles et Gars d'Arleu souhaiteraient occuper ce créneau dans les prochaines semaines. La Chorale l'Eau vive cherche à terme disposer d'un local où elle pourrait stocker son matériel de manière pérenne et répéter. En ce sens, elle s'interroge sur l'opportunité de venir répéter au Trois à partir de septembre 2024. Il en ressort qu'il sera préférable pour la Chorale de rester à la salle Louise Michel, dans la mesure où les travaux démarreraient en janvier 2025 et qu'un déménagement pour quelques mois ne serait pas raisonnable.

Le créneau du vendredi soir peut ainsi être confié aux Filles et Gars d'Arleu. Il est précisé que ces réservations peuvent être déprogrammées en raison d'événements publics importants et d'assemblées du Trois, comme précisé dans le premier extrait de règlement.

IV. Prochains RDV

- *07 mars démarche BDBFC (Bâtiment durable Bourgogne-Franche Comté). Jury à Beaune.*
- *13 mars à 19h. Atelier du Trois n°2.* Il sera question de poursuivre les discussions autour de l'organisation d'événements inter-associatifs et acteurs dès l'été 2024.
- *11 avril.* Vote du conseil communautaire sur l'engagement de la seconde tranche de la maîtrise d'oeuvre.

le 15 mars 2024, pour la CCGSML, FB et AMD-ai